

## ASSOCIATION DES LOISIRS ÉDUCATIFS DE BEAUCAMPS-LIGNY

5 rue de Radinghem - 59134 BEAUCAMPS-LIGNY

☎ 07.67.75.10.70 - ✉ [assoloisirsbl@gmail.com](mailto:assoloisirsbl@gmail.com)

SIRET : 34422879600019

## REGLEMENT INTERIEUR

### INTRODUCTION

L'accueil Collectif de Mineurs (ACM) de Beaucamps-Ligny est une structure gérée par une Association (Association des Loisirs Éducatifs de Beaucamps-Ligny). Cette structure est habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord pour accueillir les enfants de 2 ans 1/2 à 17 ans.

L'accueil du mercredi est également géré par cette même Association (Association des Loisirs Éducatifs de Beaucamps-Ligny). Cette structure est habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord pour accueillir les enfants de 2 ans 1/2 à 11-12 ans (scolarisés de la maternelle au CM2).

### OBJECTIFS ÉDUCATIFS

En adéquation avec l'association gestionnaire de l'Accueil de Loisirs, l'équipe d'animation mettra en œuvre des projets dans le but de favoriser l'épanouissement de chacun et de partager l'apprentissage de la vie collective, à travers les loisirs dans le respect des règles de vie en société.

Les différentes animations et activités proposées auront comme objectif de faire vivre aux enfants des moments de loisirs, de partages et d'échanges qui leur permettront de s'enrichir et de s'épanouir dans un lieu adapté à leurs besoins.

L'accueil du mercredi intègre en plus des objectifs ci-dessus cités des activités s'appuyant sur les apprentissages scolaires du moment (par période scolaire) et en relation avec la Direction de l'école du Tulipier.

Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs est à disposition de tous sur simple demande.

### ENCADREMENT

ASSOCIATION DES LOISIRS ÉDUCATIFS DE BEAUCAMPS-LIGNY

Présidente : Karine HOUSPIE

Vice-Président : Thierry POTVAIN

Trésorier : Samuel HOUSPIE

Secrétaire : Claire FREVIN

Directrices des centres de loisirs et de l'Accueil du Mercredi : Marie DE CLERCQ-COMMONT

Le moyen humain est le premier des moyens. La pratique des activités du service jeunesse s'inscrit dans le respect des législations, codes, lois et décrets relatifs à l'accueil collectifs des mineurs.

L'équipe d'animation est constituée d'animateurs et animatrices, dont le nombre est fonction du

nombre et de l'âge des enfants inscrits : un animateur pour 8 enfants âgés de 3 à 5 ans et un animateur pour 12 enfants âgés de 6 ans et plus.

A noter que les membres du Bureau sont bénévoles, ont une activité professionnelle et une vie de famille en dehors de l'Association. Merci d'en tenir compte.

## HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

### Accueil des enfants pour l'ACM :

Garderie du matin\* : du lundi au vendredi sauf jour férié : de 7h30 à 9h00,

Garderie du soir\* : du lundi au vendredi sauf jour férié : de 17h00 à 18h30,

ACM : du lundi au vendredi sauf jour férié : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

Cantine\* : du lundi au vendredi sauf jour férié : de 12h00 à 13h30.

La garderie est assurée en supplément par les animateurs ACM. **Pas de réservation nécessaire.**

La cantine fait l'objet du recours à des prestataires de service pour la fourniture des repas et le service aux enfants est assurée conjointement avec l'équipe d'animation. Les horaires de cantine sont donnés à titre indicatif et sont modifiables en fonction des projets d'activités de l'ACM. **Réservation nécessaire lors de l'inscription et maximum une semaine avant la date souhaitée.**

Les menus sont affichés à la semaine. Un pique-nique est fourni les jours de sortie et un goûter est distribué chaque jour.

Un planning d'activités est affiché sur place.

### Concernant l'accueil du mercredi :

Garderie du matin\* : de 7h30 à 9h00 ; garderie du soir\* de 17h00 à 18h30 (même horaire que pendant le temps de classe à l'école du Tulipier). **Pas de réservation nécessaire.**

L'accueil du mercredi : de 9h00 à 17h00.

Cantine\* : de 12h00 à 13h30 : **réservation nécessaire.**

\* facultatifs et en supplément.

### Pour les renseignements :

Membres du Bureau : par téléphone au 07.67.75.10.70 (SMS de préférence),

Dès janvier 2022, l'équipe d'animation est joignable au 07.69.46.48.84 afin de faciliter l'organisation (absences, retards, imprévus...) des journées du mercredi et lors des centres de loisirs. A noter que ce numéro n'est accessible que lors du mercredi et des centres de loisirs de 7h30 à 18h30.

par mail : [assoloisirsbl@gmail.com](mailto:assoloisirsbl@gmail.com),

page Facebook : Association des Loisirs Éducatifs de Beaucamps-Ligny

### Les locaux :

Les locaux de l'ACM se situent place de la mairie de Beaucamps-Ligny : L'École du Tulipier ; la salle des fêtes ; la salle des Associations, et la salle des sports.

Ils comportent 4 salles d'activités avec des sanitaires appropriés (école du Tulipier, salle des sports et salle des fêtes, salle des Associations), des locaux de rangement (salle des fêtes et salle des Associations – avec local privatif) et un mobilier adapté aux différentes tranches d'âge accueillies.

Du matériel pédagogique est mis à la disposition des enfants. Celui-ci ne doit pas faire l'objet de dégradation.

Les enfants bénéficient des espaces extérieurs de l'ACM : cours de récréation et jardin de l'école du Tulipier, parc de jeux municipal, espaces verts municipaux et terrain de football du village d'Erquinghem le Sec mis gracieusement à notre disposition par la municipalité d'Erquinghem le Sec.

Les repas sont servis dans la cantine de l'école du Tulipier ou à la salle des fêtes selon le nombre d'enfants inscrits.

L'accueil du mercredi se passera uniquement dans l'école du Tulipier pour l'occupation intérieure des locaux. L'espace extérieur sera identique aux ACM.

## LES INSCRIPTIONS

Elles s'effectuent auprès des membres de l'Association des Loisirs Éducatifs de Beaucamps-Ligny.

Pour être pris en compte, le dossier d'inscription doit comprendre les pièces suivantes :

- la fiche sanitaire de liaison, avec la photocopie des vaccins au nom de l'enfant,
- la fiche d'inscription,
- le document qui indique qui peut reprendre l'enfant,
- le justificatif de quotient familial (document CAF daté de moins de 3 mois) si besoin,
- le justificatif de domicile si tarif spécifique,
- le règlement\* de l'inscription au centre et la cantine.

Ce dossier doit être déposé **complet** au 5 rue de Radinghem à Beaucamps-Ligny durant les dates indiquées sur les affiches d'inscription.

\* Le règlement est encaissé une semaine avant le début des centres des petites vacances et au début de chaque mois de juillet et août pour les centres d'été. *Nous restons à votre écoute pour toute demande spécifique.*

Des attestations de paiement et/ou de présence (comité d'entreprise, CAF, impôts...) pourront être délivrées sur demande (voir **case à cocher sur la fiche d'inscription**).

Avant chaque période, une note d'information est délivrée via la liste de l'Association et sur la page Facebook.

Les inscriptions sont définitivement closes 2 semaines avant chaque début de centre ou plus tôt si le nombre maximum d'enfants est atteint. Les inscriptions s'effectuent à la semaine pour les centres de loisirs et à la demi-journée pour l'Accueil du Mercredi.

**Les inscriptions ne seront effectives que si le dossier parvient complet dans la limite des places disponibles. Vous êtes informés personnellement (par SMS de préférence) si votre dossier est accepté ou s'il manque des documents et s'il n'y a plus de place à la date de réception du dossier.**

Les inscriptions pour l'accueil du mercredi se feront par période scolaire avec les mêmes documents que pour les ACM, avec une capacité maximale de 30 enfants durant la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement.

**ATTENTION** : Les inscriptions pour les vacances sont fermes et définitives 48 heures après l'inscription. Aucune déduction ne sera accordée en cas d'absence de l'enfant (**principe de l'occupation de la place**). L'achat de matériel pour les activités et la réservation des repas se faisant une semaine avant ; les absences (par demi-journée pour l'accueil du mercredi et par semaine pour les centres de loisirs) ne seront pas remboursées et/ou reportées sauf maladie avec obtention d'un certificat médical.

Sur le même principe que l'école, les repas ne seront pas pris en compte dans les remboursements et/ou avoirs, dès lors qu'ils sont commandés.

Toute absence particulière peut être discutée avec les membres du Bureau et/ou la Direction du centre. Nous restons à votre écoute.

Il est vivement conseillé de prévenir de l'absence d'un enfant par SMS et/ou mail. Nous ne contactons pas les familles si un enfant inscrit ne se présente pas et la famille n'a pas prévenu.

Des courts séjours accessoires peuvent être également organisés durant les périodes de vacances d'été, pour tout renseignement ou idée, n'hésitez pas à nous contacter.

Le prix de ces séjours est fonction du nombre de jours, des activités, du transport si nécessaire, il comprend uniquement les repas du soir ; **il faut donc ajouter les repas du midi sur la fiche d'inscription.**

Ces prix ne sont pas remboursables peu importe le motif par la Direction de l'ACM. Si vous rencontrez un souci, merci de revenir vers les membres du Bureau.

## SECURITE

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'ACM.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur type téléphone, matériel électronique... L'ACM décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Toute atteinte majeure à la vie collective pourra être sanctionnée d'un renvoi temporaire d'un à plusieurs jours ou définitif. **Toutes sanctions seront prises et appréciées par la Direction du centre.**

Tout rendez-vous médical doit avoir fait l'objet d'un signalement préalable auprès de l'équipe d'encadrement, l'enfant ne pourra être récupéré que par une personne habilitée. Un document est à remplir auprès de la Direction.

## SANTÉ ET HYGIÈNE

Le personnel de l'Accueil de Loisirs et de l'Accueil du Mercredi n'est pas habilité à donner les médicaments aux enfants. Nous vous recommandons de bien vouloir administrer à vos enfants leurs traitements en dehors des heures d'ouverture de notre structure. De plus, pour des raisons de sécurité, l'automédication n'est pas autorisée au sein des locaux.

En cas de régime et d'allergie alimentaire ou problème de santé particulier, un protocole précisant les modalités d'accueil de votre enfant doit être signalé. Pour le remplir, se renseigner auprès de la Direction du centre (à signaler également sur la fiche sanitaire de liaison).

Si l'équipe d'animation constatait la présence de poux ou autres parasites, il sera demandé aux parents de traiter l'enfant dès son retour à la maison.

Concernant les plus petits, l'inscription ne sera possible que si l'enfant est propre.

**ATTENTION** : si votre enfant est malade ou contagieux, nous ne serons pas en mesure de l'accepter pour des raisons de prévention par rapport aux autres enfants et au personnel. Le suivi sanitaire est assuré par l'équipe de Direction en cas de besoin.

Démarche de notre structure en cas d'accident :

- assurer les premiers soins à l'enfant,
- prévenir les parents ou le responsable de l'enfant,
- en cas de besoin, prévenir les pompiers et/ou le SAMU,
- déclarer l'accident auprès de l'Association et de sa compagnie d'assurance, - en cas d'accident grave, transmission d'un formulaire type à la Préfecture.

## ASSURANCE

L'Association des Loisirs Éducatifs de Beaucamps-Ligny a contracté une assurance couvrant les garanties en responsabilité civile pour le personnel et les enfants. De plus, les participants doivent être assurés personnellement par le biais d'une assurance individuelle extra-scolaire.

**Toute dégradation matérielle peut faire l'objet d'un remboursement par les familles si notre assurance ne prend pas en charge des dégâts ou si une franchise est appliquée.**

L'assurance des locaux est prise en charge par la Mairie.

## TARIFICATION – FACTURATION

Les tarifs de l'ACM et de l'accueil du mercredi sont dépendants du quotient familial et sont révisés annuellement et disponibles sur chaque affiche du centre et sur simple demande auprès du Bureau.

L'adhésion à l'Association est **obligatoire** : 5 Euros par famille et par an. Cette adhésion est valable pour une année civile du 01/01 au 31/12.

La garderie est payable à la demi-heure (demi-heure entamée = demi-heure payée) : est dépendante du quotient familial et jusqu'à 1 Euro la demi-heure.

La garderie est payable chaque vendredi soir auprès de la Direction lors de chaque centre de loisirs : **une facture manuscrite peut être faite sur demande le soir même - pas de duplicata possible.**

La garderie du mercredi est payable chaque dernier mercredi avant les vacances auprès de la Direction : **une facture manuscrite peut être faite sur demande le soir même - pas de duplicata possible.**

La cantine est de 4,50 Euros par repas ; toute changement doit être fait 48h à l'avance pour bénéficier d'un remboursement ou pour être commandé.

#### FERMETURE ANNUELLE

La structure est fermée une semaine lors des vacances de Noël et les jours fériés.

#### RADIATION ET ANNULATION

L'équipe de Direction peut refuser l'accueil d'un enfant au sein de la structure en cas :

- de non-paiement,
- d'attitude perturbatrice ou dangereuse,
- de retards répétés et injustifiés.

L'annulation d'un séjour et son remboursement peuvent se faire à titre exceptionnel pour une période complète sur justification médicale.

#### COMPORTEMENT DES ADULTES

Nous avons remarqué une augmentation de l'agressivité verbale (physique et téléphonique) et écrite durant les derniers centres et ce comportement n'est pas toléré ni vis-à-vis des animateurs ni vis-à-vis des membres du Bureau, peu importe le souci rencontré ou l'erreur constatée. Il convient de se parler poliment et correctement entre adultes.

Tout comportement ne respectant pas ce principe se verra dans l'obligation de repasser son appel ou de nous revoir quand le ton se sera apaisé.

#### AVIS ET COMMENTAIRES

A l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle de l'Association des Loisirs Éducatifs de Beaucamps-Ligny, nous pourrions solliciter les parents adhérents de l'Association pour émettre des avis sur les orientations, les activités et le fonctionnement de celle-ci. Ce projet est susceptible de modifications ultérieures.

L'équipe de Direction se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Fait à Beaucamps-Ligny, le 20 janvier 2024

Les Membres du Bureau  
L'équipe de Direction des animateurs